

# Autorisation de Conduite Interne - R485

## Formation Initiale - Recyclage

### PUBLIC CONCERNÉ

Tous salariés d'une entreprise amenés à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.

### Pré-requis

Aptitude médicale vérifiée

### ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation initiale ou continue : durée variable suivant le niveau de compétences des conducteurs et le nombre de catégories de chariots

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage selon la recommandation R-485 de la CNAMTS. Cette formation permettra au chef d'établissement d'avoir une base en vue de délivrer une autorisation de conduite pour les chariots suivant la catégorie concernée.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Domaine de Compétence 1 - Connaissance de la réglementation et des principes d'utilisation en sécurité**

- La réglementation et les instances en prévention
- La classification et la technologie des chariots
- La sécurité et les procédures de mise en oeuvre

#### **Domaine de compétence 2 - Être capable d'exécuter les manœuvres en sécurité avec le chariot**

- La circulation
- Le stockage et déstockage en palettier et en pile
- Le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière et/ou au moyen d'un hayon
- Les manipulations spéciales.

### Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur l'acquisition de compétences théoriques sous forme d'exposé, accompagné de support visuel type diaporama, livret et de compétences pratiques à la conduite de chariots sous forme d'exercices et de mise en situation de travail.

### Évaluation et validation

- Évaluation théorique : QCM avec une note globale minimum et une note minimum aux modules éliminatoires.
- Évaluation pratique : Mise en situation par un testeur.

A l'issue de la formation, un avis est émis par le formateur, sur la base de la recommandation R485 et des résultats aux tests de validation de savoirs et savoir-faire. Cet avis peut comporter des réserves sur le comportement du salarié ou des remarques sur les moyens, l'environnement et les travaux à réaliser. Une attestation de fin de formation sera remise aux participants.

### Durée de validité

Pas de validité réelle, sous le contrôle du chef établissement ou du correspondant « sécurité » de l'entreprise.